



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATIONS 2025

### EMPLACEMENTS

#### 1 – Inscription

Toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30% de la somme si séjour + 20€ de frais de dossier.

#### 2 – Réservation

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Vous aurez à régler le solde un mois avant votre arrivée au camping. Toute modification devra être signalée dès l'arrivée.

#### 3 – Le nombre de participants

Il ne pourra en aucun cas être modifié sans accord écrit de la Direction. La Direction se réserve le droit de refuser ces personnes, enfants compris.

#### 4 – Annulation de séjour

##### 1. Modification de votre réservation :

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité. Toute modification de dates de séjour devra être manuscrite et ne concerner que la saison en cours.

En l'absence de message de votre part indiquant le report de votre date d'arrivée, l'emplacement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

##### 2. Prestations non utilisées :

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

##### 3. Annulation du Camping :

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

##### 4. Annulation du fait du Campeur :

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous. Si l'annulation intervient : Plus de 30 jours avant la date de début du séjour : l'acompte sera conservé par le camping. Moins de 30 jours avant la date de début de séjour : 100% du montant du séjour sera conservé par le camping.

#### 5 – Animaux domestiques

(1 animal par emplacement)

Votre animal domestique est accepté excepté les chiens de 1ère et 2ème catégorie moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour et présenté le jour de l'arrivée, tatouage obligatoire. Ils ne

#### 5 – Annulation de séjour

##### 1. Modification de votre réservation

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité. Toute modification de dates de séjour devra être manuscrite et ne peut concerner que la saison en cours. En l'absence de message de votre part indiquant le report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à 19h le jour de votre arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

##### 2. Prestations non utilisées :

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

##### 3. Annulation du Camping :

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

##### 4. Annulation du fait du Campeur :

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous. Si l'annulation intervient : Plus de 30 jours avant la date de début du séjour : l'acompte sera conservé par le camping. Moins de 30 jours avant la date de début de séjour : 100% du montant du séjour sera conservé par le camping.

#### 6 – Caution

Une caution de 300€ vous sera demandée en début de séjour. Cette caution inclut le bris du matériel et la propreté du logement à votre départ. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite éventuellement du coût du matériel manquant. Le nettoyage est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté, dans le cas contraire, une somme de 70€ minimum vous sera retenue sur la caution (tarif 2 chambres).

#### 7 – Animaux domestiques

Un animal par emplacement uniquement après acceptation de la direction. Votre animal domestique est accepté, excepté les chiens de 1ère et 2ème catégorie moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour et présenté le jour de l'arrivée, tatouage obligatoire. Ils ne doivent en aucun cas rester seuls sur la parcelle ou dans le mobil-home.

#### 6 – Assurance Annulation

Le camping Borepo vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvet. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

#### 7 – Espace aquatique

Les shorts de bain ne sont pas autorisés au sein de notre espace aquatique.

#### 8 – Image

Vous autorisez La SAS SOCAMP, ainsi que toute personne que SAS SOCAMP souhaiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au Camping Borepo à Villeveyrac et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet du Camping Borepo – dont facebook et Instagram, sur les supports de présentation et de promotion du Camping Borepo et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du Camping Borepo et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

#### 9 – Informatique et liberté

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par SAS SOCAMP comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du Camping BOREPO, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Camping Borepo en fonction de vos centres d'intérêts.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping Borepo Domaine Saint Raymond 34560 Villeveyrac

Siret : 828 054 635

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

#### 1 – Règlement intérieur

Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, un règlement intérieur est à votre disposition au bureau d'accueil. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

#### 2 – Responsabilité

La responsabilité de la SAS SOCAMP n'est pas engagée en cas de perte, de vol, dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. La Direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Une assurance responsabilité Civile est obligatoire.

#### 3 – Taxe de séjour

Les taxes de séjour, instituées par les municipalités, ne sont pas incluses dans nos tarifs.

#### 4 – T.V.A

Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où les tarifs ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

#### 5 – Informations

Un document pratique remis à votre arrivée vous renseignera sur le site. La Direction se réserve le droit de modifier si nécessaire toutes prestations indiquées.

#### 10 – Médiation

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à la date de la réclamation écrite, par LRAR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : CM2C Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)

Saisine par voie postale : 14 rue St Jean - 75017 PARIS  
Téléphone : 06 09 20 48 86

### MOBIL-HOME

#### 1 – Inscription

Toute inscription doit être accompagnée du versement de l'acompte d'un montant de 30% du prix de votre location + frais de dossier (20€ par séjour).

#### 2 – Durée du séjour

Du 05 juillet au 30 août 2025 la durée minimum d'un séjour est d'une semaine. Le jour d'arrivée prévu est à préciser à la réservation (samedi, dimanche ou mercredi). La disponibilité de la date vous sera confirmée.

Les arrivées se font de 15 heures à 19 heures (en cas de retard, merci de nous prévenir)

Les départs se font de 9 heures à 10 heures au plus tard.

#### 3 – Réservation

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Vous aurez à régler le solde par courrier ou par téléphone 30 jours avant votre arrivée sur le site, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée et l'acompte conservé.

#### 4 – Le nombre de participants

Il doit correspondre au nombre de personnes indiqué sur le bulletin de réservation, enfants compris. La Direction se réserve le droit de refuser les personnes en surnombre.